

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 FEVRIER 2019

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-six janvier deux mil dix-neuf s'est réuni à la Mairie le six février deux mil dix-neuf à vingt heures, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur MORANCAIS Alain, Maire,

Étaient présents : Messieurs Alain MORANCAIS, Fabien MAISONNEUVE, Jean-Philippe RENAUDIN, Pierre GOUYÉ, Bertrand CREPEAU, Fabien HUPENOIRE, Christian HURTELOUP. Mesdames Isabelle CREACH, Françoise LEGRAND, Manuella HAMARD.

Absents excusés : Messieurs Jean-Luc HAUTEVILLE, Maxime LEPLAT.

Madame Stéphanie CHAMAN pouvoir à Monsieur MORANCAIS

Secrétaire de séance : Monsieur Fabien MAISONNEUVE

Le conseil municipal approuve le compte rendu précédent à l'unanimité.

Arrivée de messieurs Bertrand CREPEAU et Fabien HUPENOIRE à 20h10.

Arrivée de madame Isabelle CREACH à 20h15

RÈGLEMENT COLUMBARIUM

Monsieur le Maire informe qu'il faut mettre à jour le règlement du columbarium car celui-ci n'intègre pas les mesures des plaques que l'on peut apposer pour le jardin du souvenir soit une plaque de 11X7,5 CM.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

ENFOUISSEMENT RESEAU

Monsieur le Maire souhaite faire un point sur les finances avant de parler des projets 2019 sur l'enfouissement réseau, il donne les derniers chiffres connus à savoir :

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses : 367 557,70 €	Dépenses : 58 114,94 €
Recettes : 395 512,72 €	Recettes : 38 796,78
TOTAL : + 27 955,02 €	TOTAL : - 19 318,16

En 2017 il y avait un excédent en fonctionnement de 195 446,54 €, et en investissement un déficit de 27 583,91 €.

Soit à un besoin à couvrir en 2019 de 46 902,07 € en investissement (19318,16€ et 27 583,91€).

L'affectation de résultat se fera de la manière suivante :

$$223\,401,56\ €\ (195\,445,54\ +\ 27\,955,02)\ -\ 46\,902,07\ €\ =\ \underline{176\,499,49\ €}$$

Il est rappelé que pour l'enfouissement réseau le reste à charge de la commune est de 88 000€, et pour l'éclairage public 60 000 € (à affiner suivant les derniers devis à recevoir).

Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré Monsieur MARTIN, trésorier de MONTVAL SUR LOIR, qui préconise d'emprunter la totalité de l'enfouissement, et ainsi garder un fond de

roulement (idéalement 90 jours soit 70 591€).

La commune a une CAF nette d'environ 18 000€.

La dette par habitant est de 349 €, en sachant que la dette moyenne par habitant au niveau du département est de 561 € pour une catégorie démographique de 500 à 1 999 habitants.

Monsieur le Maire va demander aux banques une simulation d'emprunt de 88 000 € sur 15 et 20 ans.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire informe des aides possibles pour l'enfouissement réseau :

- DETR (Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux)
- Fond Leader
- DSIL (Dotation Soutien Investissement Local)
- CEE (Certificat Économie d'Énergie)

Les subventions sont cumulables avec un montant maximum de 80% de subventions sur le montant HT total.

Il est proposé également d'éteindre entièrement l'éclairage public du 15 mai au 15 août. Il en sera débattu au prochain conseil.

Monsieur HAMELIN d'OHM ingénierie va rédiger un cahier des charges afin que l'on puisse demander des devis supplémentaires.

Pour les demandes de subvention il est proposé d'indiquer sur les demandes un montant de travaux HT de 55 000€. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

RADARS PEDAGOGIQUES

Monsieur le Maire indique que dans les projets 2019 il n'y aura pas de radars car le délai est trop court pour déposer une demande de subvention, à savoir qu'il faut un dossier technique car les radars seront implantés sur la départementale. La demande sera faite pour le budget 2020.

CONVENTION SATESE

Monsieur le Maire informe que la convention SATESE est arrivée à expiration, elle est à renouveler pour un coût de 0,40 € par habitants. C'est un renouvellement du 01/01/2019 au 31/12/2021.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Logement 2 route de Château-du-Loir : 1^{er} étage droite, Monsieur Mustapha TOUALBIA a quitté son logement au 04 janvier 2019. Monsieur CHILLOUX l'a intégré au 01 février 2019, après la réfection du logement par Monsieur Thierry ROCHERON. Messieurs Fabien MAISONNEUVE et Jean-Philippe RENAUDIN soulignent l'excellent travail effectué.

- Devis micro salle des fêtes : Monsieur le maire indique que le micro sans fil de la salle des fêtes ne fonctionne plus, il donne lecture du devis de Monsieur HODET.
- Spectacle des enfants : Monsieur Fabien MAISONNEUVE précise qu'une cinquantaine d'enfants étaient présents, et que le spectacle s'est très bien déroulé et a beaucoup plu.
- Commission finance : Mardi 26 février à 19h.
- Monsieur Jean-Philippe RENAUDIN informe de la mise en sommeil de l'association du comité des fêtes.
- Monsieur Bertrand CREPEAU évoque la réunion avec le CPIE (centre permanent d'initiatives pour l'environnement), Ipml Pays Vallée du Loir pour la mise en place d'actions sur deux ans concernant l'éducation à la consommation énergétique.

Clôture de la séance à 21h45. Prochains conseils les mardis 12 mars et 09 avril.